



Arrêté n° : MD/ST/2026/ 322

Occupation du domaine public,
Rue barrée,

Le jeudi 09 Juillet 2026,
De 09h30 à 11h30,

Modification de l'arrêté
N° :SL/ST/2026/304

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux de raccordement électrique provisoire, par l'entreprise **ENEDIS**, il est nécessaire d'occuper les emprises et d'interdire la circulation, au droit de la Rue du Châtel.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **ENEDIS** est autorisée à occuper le domaine public au droit du 15 Rue du Châtel, le Jeudi 9 juillet 2026 de **09h30 à 11h30**.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, au droit de la Rue du Chatel, entre la Place Henri IV et Rue de la Treille le Jeudi 9 juillet 2026 de **09h30 à 11h30**.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 8 Juillet 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,

Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire

